

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 10 février 2020.

Conseil d'administration du 9 mars 2020 Délibération 2020/03/CA-013

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 février 2020.

> Toulouse, le 9 mars 2020 Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 32 Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote: 3